



Club d'Arts Martiaux DANNEMARIE

<http://www.arts-martiaux-dannemarie.com>

INSCRIPTION SAISON 2008 / 2009 SECTION KUNG-FU

Fiche à déposer lors des cours ou expédier à :

ARTS MARTIAUX DE DANNEMARIE
9a, Rue du Cimetière
68118 HIRTZBACH

FAMILLE : (Parents ou représentant légal)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code Postal : _____

N° de Téléphone fixe : __ / __ / __ / __ / __ N° de Téléphone portable : __ / __ / __ / __ / __

Adresse E-Mail : _____ (Soyez lisible)

ELEVES

Nom / Prénoms	Date naissance	Taille (cm)	Poids (kg)	Ceinture/Grade	Prix

KUNG-FU Adulte (+ de 14ans) : ____ x 120 €

KUNG-FU 2^{ème} Adulte (+ de 14ans) : ____ x 110 €

KUNG-FU 1^{er} Enfant : ____ x 100 € KUNG-FU 2^{ème} Enfant : ____ x 90 € KUNG-FU 3^{ème} Enfant : ____ x 80 €

Total à verser : _____ (Chèque, à l'ordre des Arts Martiaux Dannemarie)

Nota : Les cours sont susceptibles d'être modifiés sous condition du nombre de pratiquants. L'information de cette décision sera faite par l'enseignant au plus tard en fin octobre 2008. Cette décision ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation quelconque de la part des pratiquants.

COTISATIONS :

Pour les nouveaux pratiquants, une tolérance de 3 (trois) séances est admise lors de l'adhésion et au début de la pratique du sport sélectionné, au delà, aucune cotisation ne sera remboursée, la cotisation est tout de même faite au premier cours.

COMPETITIONS – CONCOURS :

Le soussigné ou son représentant légal déclare vouloir participer aux manifestations, compétitions ou concours organisés dans l'activité sportive objet de mon inscription. (NB: L'association devant payer d'importants droits d'inscription, il est demandé aux adhérents d'honorer l'engagement ci-dessus).

PRISE EN CHARGE DES MINEURS :

Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du moniteur et le remettre à celui-ci. En cas d'absence du moniteur, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les enfants venant seuls aux activités.

Dannemarie le : _____

Signature (éventuellement du représentant légal)

Bon pour accord

PIECES A JOINDRE : (Obligatoires pour être prise en compte)

- Certificat médical avec une mention spéciale « Apte à la pratique du (discipline choisie) en compétition ».
- 2 photos d'identité de l'élève portant le Nom, Prénom, date de naissance et la discipline choisie au dos.
- Autorisation d'utilisation du droit à l'image (délivrée après la rentrée aux élèves et à rendre lors du cours).
- Chèque ou liquidités correspondants aux droits d'inscription à l'ordre des : Arts Martiaux de Dannemarie

Les dossiers incomplets seront refusés.

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports - Membre de l'Office Municipal des Sports de DANNEMARIE

Association régie par le Code Civil local

Statuts déposés au tribunal d'ALTKIRCH Vol. 23 Folio N° 1077

6, Rue de Cernay 68210 DANNEMARIE

☎ 03.89.40.99.24 / 06.62.18.05.68

www.arts-martiaux-dannemarie.com

